

Le 3 septembre deux mil vingt et un, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents** : MM., Mmes : Alexandre FAURE, Max DODARD, Jean-Yves LABOURÉ, Marina DURAND, Simon CEDAT, Baptiste LECOMTE, Xavier CHEREL, Christophe VEY, Claude GATEAU, Marcel Jean SAGNOL.  
Formant la majorité en exercice.

**Etait absente et excusée** : Mme Berengère ROCHE.

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

### **1- Compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2021.**

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

### **2- Décision de nomination d'un 3eme adjoint.**

Monsieur le Maire rappelle que suite au non maintien de Monsieur Jean-Yves LABOURÉ dans ses fonctions de 2eme adjoint, Madame Marina DURAND occupe la fonction de 2eme adjointe et que le poste de 3eme adjoint se trouve aujourd'hui vacant.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'une solution à adopter :

-élection d'un 3eme adjoint

-la 2eme adjointe réintègre le poste de 3eme adjointe et élection d'un 2eme adjoint

-vacance du poste de 3eme adjoint

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, se prononce pour l'élection d'un 3eme adjoint.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 1 (Jean-Yves LABOURÉ) Abstention : 1 (Baptiste LECOMTE)

### **3- Élection d'un 3eme adjoint.**

Monsieur le Maire rappelle le vote de la Délibération 42-2021 relative à la décision de nomination d'un 3eme adjoint.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marina DURAND alors 3eme adjoint devient 2eme adjoint du fait de la vacance du poste.

#### **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

Il a été procédé à l'élection du troisième Adjoint.

##### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10**

<b>A déduire</b> : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral		0
bulletins blancs ou nuls	2	
<b>Reste</b> , pour le nombre des suffrages exprimés :	8	
<b>Majorité absolue</b> :	5	
A obtenu : Monsieur Simon CEDAT		voix (7)
A obtenu : Monsieur Baptiste LECOMTE		voix (1)

Monsieur Simon CEDAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **4- Convention CIMA. Dossier Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche/Commune de Vernon.**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place d'une convention de médiation avec le CIMA (Centre interprofessionnel de médiation et d'arbitrage) saisi par le Tribunal Administratif de Lyon entre la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche et la Commune de Vernon.

Madame Françoise ROYANNEZ a été désignée comme médiateur pour apporter des solutions au différent (La Fédération des Chasseurs de l'Ardèche a déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté portant réglementation de la chasse, de la promenade et de la randonnée sur le site de Baumaticou).

Il convient de prévoir un budget pour la rémunération du médiateur; le coût forfaitaire initial de 840,00 € est demandé à la Commune auquel il convient d'ajouter le remboursement des frais de déplacement. Chaque partie étant redevable de la même somme.

Monsieur le Maire a fait part au CIMA que la convention ne précisait pas le montant exact de la mission.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec le CIMA.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 2 (Jean-Yves LABOURÉ - Marcel Jean SAGNIOL)

### **5- Décision modificative 1-2021 au Budget Principal.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis l'élaboration du Budget 2021, des dépenses non prévues doivent être régularisées. Aussi, il convient de prévoir en dépenses de fonctionnement :

- La part de la Commune pour la rémunération de la Médiatrice et le remboursement de ses frais de déplacement (1524,80 €) dans le Cadre de la convention avec le CIMA.
- La réévaluation du coût de l'Anglais à l'école pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. Ajout de 475,20 € à la somme de 864,00 € prévue.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dépense est compensée par la recette générée par la vente du véhicule Partner. (2000,00 €).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au Budget 2021 :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6227	Frais d'acte	1524,80 €	
6574	Subvention fonctionnement aux associations	475.20 €	
775	Produits de cession		2 000,00 €
Total		2000,00 €	2000,00 €

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 6- Délibération pour actualiser le tarif des repas de la cantine de l'Ecole.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la révision des prix du Marché avec API pour la livraison des repas de la cantine de l'école, il convient de réactualiser le coût de refacturation aux familles.

Monsieur le Maire propose qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 le prix du repas soit comme précédemment, le prix de revient pour la Collectivité à savoir :

Déjeuner - Enfants Primaire	3,43 €
Déjeuner - Adultes	3,62 €
Pique-nique Sandwich ou Repas	3,59 €

Monsieur le Maire précise que la présente délibération annule et remplace la délibération N° 15-2019.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 7- Rentrée scolaire. Délibération pour actualisation des règlements.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque famille a reçu en début d'année scolaire 2021-2022 les règlements suivants :

- Règlement de la Cantine scolaire
- Règlement de la Garderie périscolaire
- Modalités de fonctionnement et de paiement de la Cantine

Ces documents devant être signés par les parents et l'élève pour les règlements et par les parents pour les modalités de fonctionnement et de paiement de la cantine.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les règlements et modalités énumérés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 8- Projets urbanisme. Demande d'accompagnement Leader.

Monsieur le Maire rappelle les éléments de discussion lors des commissions Urbanisme et Transition.

Rien ne sera engagé avec Alec 07. Une réunion est prévue avec le bailleur social Ardèche Habitat le 14 septembre 2021 à 14 heures trente; à cette issue, un dossier de demande de subventions pour les logements et la place publique pourra être demandé auprès de LEADER.

#### 9- Cdc du Pays Beaume Drobie. Préparation du transfert de compétences « Eau potable et Assainissement ». Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant.

Délégué titulaire : Xavier CHEREL - Délégué suppléant : Simon CEDAT.

#### 10- Projet de règlement de cimetière. Création d'une commission.

Membres de la Commission : Alexandre FAURE, Max DODARD, Christophe VEY.

Réunion prévue le 7 septembre 2021 à 16 heures trente.

#### 11- Divers.

Place du Chef lieu. La demande du titre de propriété est en cours au service des hypothèques.

Des contrôles électriques et de mises aux normes sont en cours dans les bâtiments communaux.

Transition énergétique. Réunion sur les aides possibles pour l'isolation des maisons au Mois d'octobre.

Ecole : Une solution pour limiter la chaleur à l'intérieur de la classe est à l'étude.

Beaume Drobie solaire. Inauguration le 11 septembre 2021 à 17 heures trente.

Infraction à l'urbanisme Quartier Vigiers. La procédure est en cours.

Beaumicou : Les décisions de la Commission ont été mises en place. Beaucoup d'affluence; la régulation du parking a bien fonctionné ; l'exécutif a été très présent cette saison estivale pour discuter avec les visiteurs; les prescripteurs de visite sont surtout les campings; des dégradations ont eu lieu sur le site; des plaintes sont déposées.

Séance levée à 22 heures 45.



Fait à Vernon, le 14 septembre 2021